



VILLE DE LA ROCHE BERNARD

CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

LES MACONNERIES

LES TOITURES

LES FENETRES

LES VOLETS

LES PORTES

LES FERRONNERIES

LES CLOTURES

LES DEVANTURES ET ENSEIGNES

CHARTE COMMERCES ET RESTAURANTS

COMPTEUR-BOITE AUX LETTRES-MURS

LA COULEUR



Alain Forest,
Architecte du Patrimoine
- SCP Forest et Debarre
Modifié en janvier 2022

FOREST
&
DEBARRE
ARCHITECTES

PRÉAMBULE

La commune de La Roche-Bernard s'est dotée d'un outil de protection réglementaire avec la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) par arrêté du préfet en date du 09/12/2003.

Les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ont été instituées par l'article 28 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national sur l'environnement, reprise dans les articles L.642-1 à L.642-10 du Code du Patrimoine. Elles sont régies par le décret n° 2011-1903 du 19 décembre 2011 (articles D.642-1 à R.642-29 du Code du Patrimoine), complété par la circulaire d'application du 2 mars 2012. Ce dispositif se substitue à celui des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Le conseil municipal a approuvé, par délibération, la modification de la ZPPAUP. Le dispositif réglementaire de l'AVAP s'inscrit dans la continuité de la ZPPAUP, dont il conserve le statut de servitude d'utilité publique visant à pérenniser et mettre en valeur les patrimoines.

Selon l'article L.642-1 du Code du Patrimoine :

« Une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine peut être créée à l'initiative de la ou des communes ou d'un établissement public de coopération intercommunale lorsqu'il est compétent en matière d'élaboration du plan local d'urbanisme, sur un ou des territoires présentant un intérêt culturel, architectural, urbain, paysager, historique ou archéologique.

« Elle a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces ».

« L'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine a le caractère de servitude d'utilité publique ».

La mise en place d'une AVAP doit permettre à la commune de La Roche-Bernard de mettre en valeur son patrimoine et d'assurer la qualité de son cadre de vie, en prenant en compte les nouveaux enjeux environnementaux de développement durable du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'AVAP reprend les objectifs de la ZPPAUP à partir d'un diagnostic plus fin sur l'évolution historique de la ville et sur le recensement des espaces bâtis et non bâtis et les enjeux environnementaux.

SOMMAIRE

LES MACONNERIES

- | | | |
|---|--------------------------------------|--------|
| 1 | Les façades à pans de bois | page 1 |
| 2 | Les façades en maçonnerie de pierres | page 2 |
| 3 | Les enduits : couleurs et finitions | page 3 |
| 4 | La brique | page 5 |

LES TOITURES

- | | | |
|----|---------------------|---------|
| 5 | Les couvertures | page 6 |
| 6 | Les débords de toit | page 7 |
| 7 | Les zingueries | page 8 |
| 8 | Les cheminées | page 9 |
| 9 | Les lucarnes | page 10 |
| 10 | Les châssis de toit | page 11 |

LES MENUISERIES EXTERIEURES

- | | | |
|----|------------------|---------|
| 11 | Les fenêtres | page 12 |
| 12 | Les volets | page 14 |
| 13 | Les portes | page 15 |
| 14 | Les ferronneries | page 16 |

- | | | |
|----|-------------------------------------|---------|
| 15 | LES CLOTURES (portail et portillon) | page 17 |
|----|-------------------------------------|---------|
-

- | | | |
|----|--|---------|
| 16 | COMPTEUR-BOITE AUX LETTRES-MURS REMARQUABLES | page 19 |
|----|--|---------|
-

LES COMMERCES

- | | | |
|----|--|---------|
| 17 | Les devantures en applique | page 20 |
| 18 | Les devantures en feuillure | page 21 |
| 19 | Les enseignes | page 22 |
| 20 | Charte spécifique aux commerces, bars et restaurants | page 23 |

- | | | |
|----|------------|---------|
| 21 | LA COULEUR | page 26 |
|----|------------|---------|
-



14 rue de la Saulnerie



détail de façade

1 LES FACADES A PANS DE BOIS

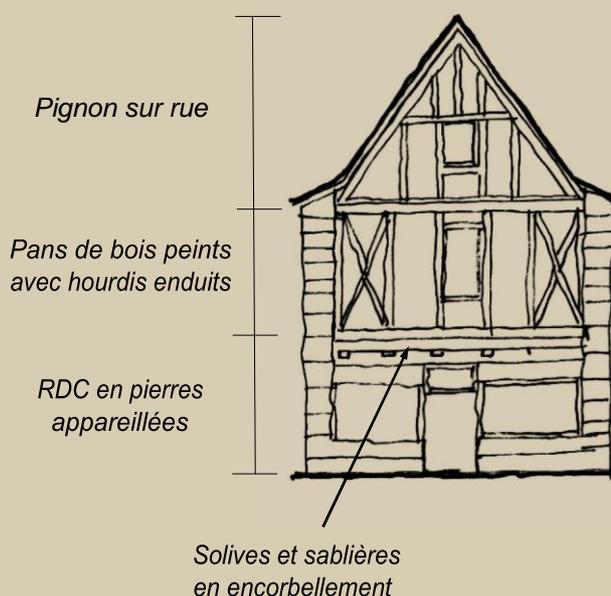
Il n'existe plus qu'une maison présentant une architecture à pans de bois. Elle est située dans le centre ancien de la Roche-Bernard, rue de la Saulnerie.

Le jeu de colombage est composé de poteaux verticaux auxquels s'ajoutent parfois des croix de St André ou de simples pans inclinés. Les façades sont ensuite remplies de hourdis ou de briques.

> **Les bois doivent être peints. Une recherche polychromique est nécessaire sur les structures existantes. Cette peinture doit être uniforme sur l'ensemble de la structure bois du bâti.**

> **Les panneaux de remplissage composés de briques ou de hourdis sont nécessairement enduits à la chaux, avec un léger retrait par rapport au pan de bois.**

Façade à pans de bois, avec pignon sur rue





Façade pierre de



Façade pierre de



Façade enduite, à pierres vue - rue du Dr



Façade enduite, encadrements réguliers

2 LES FAÇADES EN MAÇONNERIE DE PIERRES

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les maçonneries des habitations étaient enduites. Les murs des maisons traditionnelles étaient en moellons de granit local recouverts par un enduit à la chaux. Ils étaient jointoyés à la chaux et au sable. Seules les pierres de tailles des entourages des baies ne l'étaient pas.

Au XIX^e siècle, les façades enduites restent la règle. Les encadrements deviennent très réguliers, le soubassement est parfois réalisé en moellons apparents. Les encadrements sont légèrement saillants par rapport à l'enduit.

> Les maçonneries de pierre doivent recevoir un enduit, plein ou à pierre vue selon les cas. L'enduit ciment est interdit (voir fiche n°3).

> En aucune façon des maçonneries de moellons ne peuvent rester apparentes si la façade était prévue en enduit.

> Dans le cas d'une façade entièrement en pierre de taille, les joints sont des joints de pose, à peine perceptibles. Le rejointoiement ne doit pas gommer les arrêtes vives des pierres qui composent ce parement.



Enduit à pierres vues-6 rue de la Saulnerie



Enduit à effet de matière



Enduit à effet de matière



Enduit à pierres vues-6 rue de la



*Enduit texturé sombre
Enduit lisse blanc*

3 LES ENDUITS

A l'exception des façades entièrement en pierres de taille, la majorité des maçonneries recevaient autrefois un enduit destiné à les protéger.

Traditionnellement les enduits étaient réalisés à base de chaux et de sable, ce dernier lui donnant sa coloration. Très souvent, cet enduit était recouvert d'un badigeon de chaux blanche, unifiant et protégeant les pierres affleurantes.

Les sables

Ils composent au 3/4 l'enduit, le choix du sable est donc déterminant. Ils donnent la texture et la couleur.

> Une attention particulière est à porter sur la granulométrie des sables. Les enduits des maisons anciennes avaient une forte granulométrie, jusque dans les joints. Tandis qu'au XIX^e siècle, les enduits à la chaux naturelle utilisaient des sables avec une granulométrie plus fine. Les pierres de chaînages d'angle, les corniches, les entourages de baies étaient mis en valeur.

Les liants à la chaux

Le liant des maçonneries et des enduits traditionnels est exclusivement composé de chaux naturelle.

> Seule la chaux aérienne naturelle est autorisée sur les maçonneries traditionnelles.

> L'utilisation d'enduit ciment est interdit inadapté aux maçonneries traditionnelles. L'enduit doit protéger les maçonneries sans constituer une barrière étanche et favoriser les échanges hygrométriques. Or le ciment, imperméable ne peut tenir ce rôle et provoque des désordres et altérations des maçonneries.

> Sur les maison anciennes, l'utilisation de prêt à l'emploi est exclue, les mortiers seront formulés sur chantier (mélange chantier).

Aspect de l'enduit

L'aspect est donné au départ par le grain du sable mais aussi par le mode d'application qui permet de retravailler la texture.

> Un enduit plein est conseillé dans le cas de maçonnerie de pierres en saillie par rapport à la façade (chainages, entourages de baies, cordon). L'enduit plein recouvre entièrement le mur. Il peut être coupé, brossé, taloché, gratté...

> Un enduit dit à « pierres vues » doit être privilégié dans le cas de maçonneries de pierres affleurantes à la façade. Pour réaliser un enduit à pierres vues, les pierres doivent seulement affleurer et apparaître de façon aléatoire. Il ne faut en aucun cas recreuser les couches d'enduit pour les faire apparaître. Un simple brossage est suffisant.

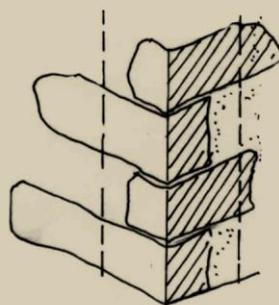
> A ces deux mises en œuvre, un badigeon de chaux de finition est préconisé. Pour l'enduit à pierres vues, le badigeon permet de protéger et d'unifier la couleur de l'enduit avec les pierres affleurantes.

Texture et matières

Au XXe siècle, les mouvements modernes (Art Déco, « Moderniste ») ont utilisé du ciment pour réaliser des enduits décoratifs à effet de matière.

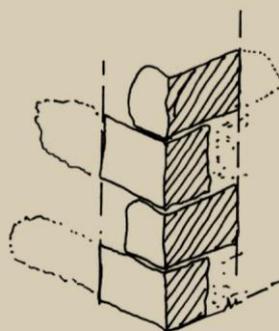
> Les enduits à effet de matière doivent être maintenus lorsqu'il s'agit d'un élément à caractère patrimonial lié à la période de construction du bâti.

Traitement des chaînages d'angle



Le principe constitutif des appareillages en pierres des chaînages d'angle est indépendant de l'époque de construction.

L'enduit ne recouvre pas les pierres de chaînages

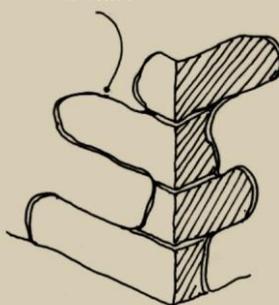


C'est la mise en œuvre de l'enduit qui varie selon l'effet stylistique recherché à l'époque de construction.

A partir du XVIII^e, l'enduit recouvre les pierres pour plus de régularité.

Attention à l'épaisseur de l'enduit

dessin en surépaisseur à éviter



> En aucun cas l'enduit ne doit être en surépaisseur par rapport aux pierres d'entourage de baies et aux chaînages d'angle.



Rue des Ecoles



5 rue Saint-James

4 LA BRIQUE

La brique apparaît dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Elle est appréciée pour sa facilité de mise en œuvre et les effets de polychromie qu'elle permet.

Antérieurement au XIX^e siècle, il n'y avait pas d'éléments décoratif avec des briques, mise à part sur certaines cheminées.

Dans la région, la brique est très rarement utilisée en parement intégral. Elle est utilisée ponctuellement en façade dans les entourages de baies, en chaînages d'angle, en frise, en bandeau, en panneaux décoratifs.

> Les briques constituent des éléments décoratifs qui doivent être maintenus et restaurés car ils participent à la composition de la façade.

> Les briques doivent être restaurées ou changées si elles sont trop abimées.

> Elles ne doivent en aucun cas être peintes. De même pour les joints afin de ne pas supprimer l'effet stylistique produit par l'alternance entre le joint (ton clair) et la brique (ton soutenu).

> Les briques flammées sont à proscrire.



5 LES COUVERTURES

Matériaux

L'ardoise est le matériau de couverture le plus courant dans la région. Elle peut être posée soit au clou, soit au crochet.

> Sur des petits volumes de toits, tels que les tourelles escaliers, la pose au clou est préférable.

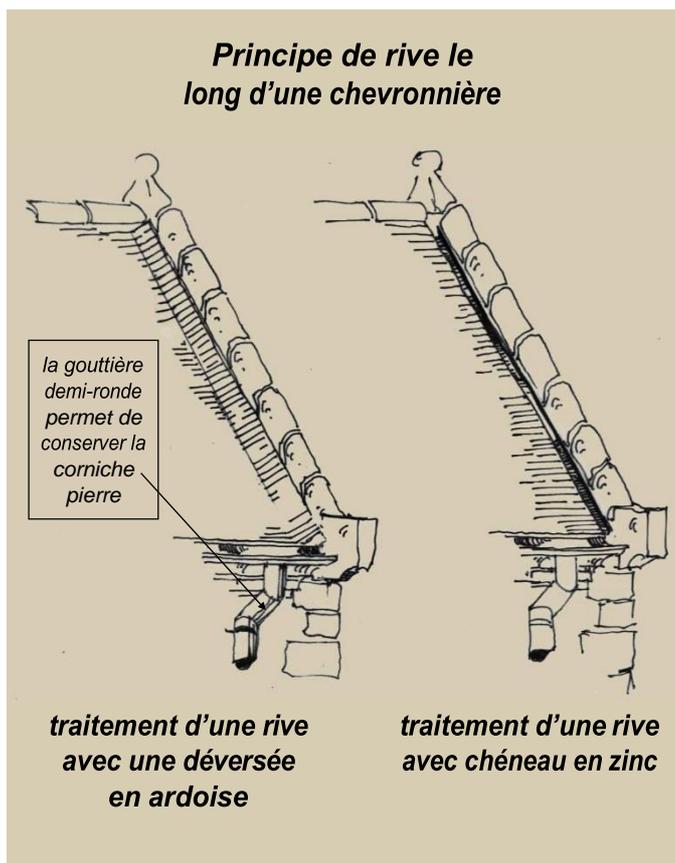
Détails de couverture

La couverture présente de nombreux détails de finitions qu'il est important de conserver si l'on veut que le bâtiment garde toute sa qualité :

> Les faîtages autorisés sont ceux en terre cuite et sans emboîtement. Il convient de réaliser des faîtages à crêtes et embarrures à la chaux naturelle.

> Les rives de toiture : dans le cas de pignon débordants ou « chevronnières », les rives seront traitées de préférence avec une déversée en ardoise.

> Les noues seront traitées de préférence en noues fermées.





Bâti ancien, débords de toit - 13 rue Dr Cornudet



débords de toit - 64 rue de Nantes

6 LES DÉBORDS DE TOITURE

Jusqu'au XVIII^e siècle, les bâtiments anciens présentent des débords de toiture constitués de simples chevrons apparents avec un voligeage jointif.

A partir de la fin du XIX^e siècle, le développement des charpentes débordantes apporte quelques fantaisies dans le traitement des débords de toits en pignon. Les villas balnéaires présentent des charpentes débordantes colorées. Tous ces éléments de charpenterie apparente étaient peints : fausses fermes sur aisseliers, aisseliers, chevrons de rives, voliges ...

> Les sous-faces extérieures des débords de toiture doivent absolument être conservées car elles permettent de voir le chevonnage et le voligeage.

> Le traitement des abouts de chevrons doit être en cohérence avec la datation de la maison ; de préférence de section carrée pour les habitations antérieures au XVIII^e siècle. Si les chevrons présentent un profil particulier, il doit être conservé.

> A partir du XIX^e siècle, les abouts de chevrons présentent une petite moulure. Certaines maisons de La Roche-Bernard tire un effet stylistique d'éléments de charpente débordante. Elles doivent être conservées. Leur remplacement ne doit pas appauvrir les dessins originaux.

> En aucune façon un débord de toit ne doit être réalisé sur un bâtiment présentant une corniche.



Gouttières désorganisée - 15 rue Fautrier



Chéneau et corniche en pierres de taille - place du Pilori

7 LES ZINGUERIES

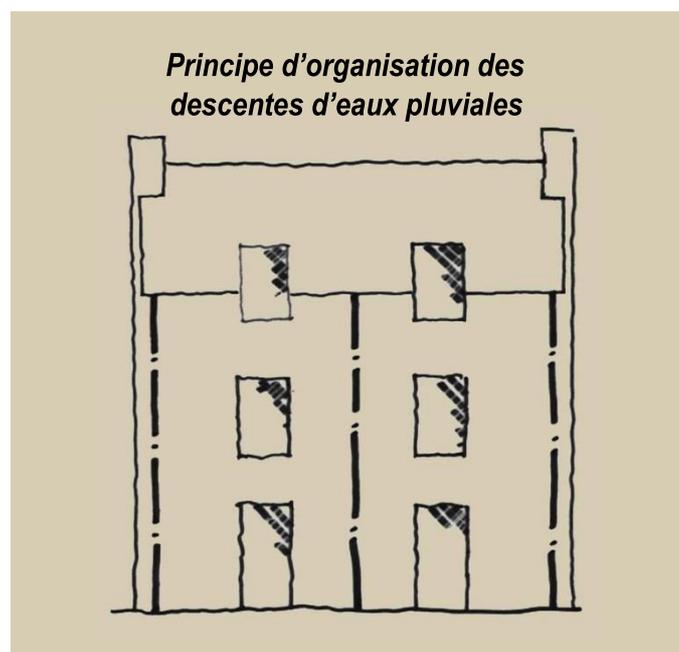
Plusieurs types de zinguerie sont présents dans le patrimoine architectural de la ville :

- La gouttière demi-ronde adaptée au simple débord de toit, mais elle existe aussi sur des habitations qui ont une corniche pierre.
- La gouttière nantaise
- Le chéneau zinc présent sur les immeubles urbains et les villas. Sa dimension et sa mise en œuvre sont souvent en contradiction avec la qualité du profil de la corniche.
- Les descentes d'eau pluviale, généralement en zinc. Leur mise en œuvre ne doit pas perturber la lecture de l'immeuble.

Il est toujours préférable d'avoir une descente supplémentaire plutôt qu'une organisation de descentes qui dénature la composition de la façade.

> Le choix du type de gouttière est important, plus particulièrement pour les habitations présentant des corniches.

Il faut privilégier des gouttières pendantes avec des descentes soudées. Cette mise en œuvre permet de préserver la corniche, évitant ainsi toute découpe.





Rue du Dr Cornudet



Rue basse Notre-Dame

8 LES CHEMINÉES

Les cheminées font partie des éléments qui donnent à la ville, sa silhouette identitaire, en rythmant les séquences des immeubles.

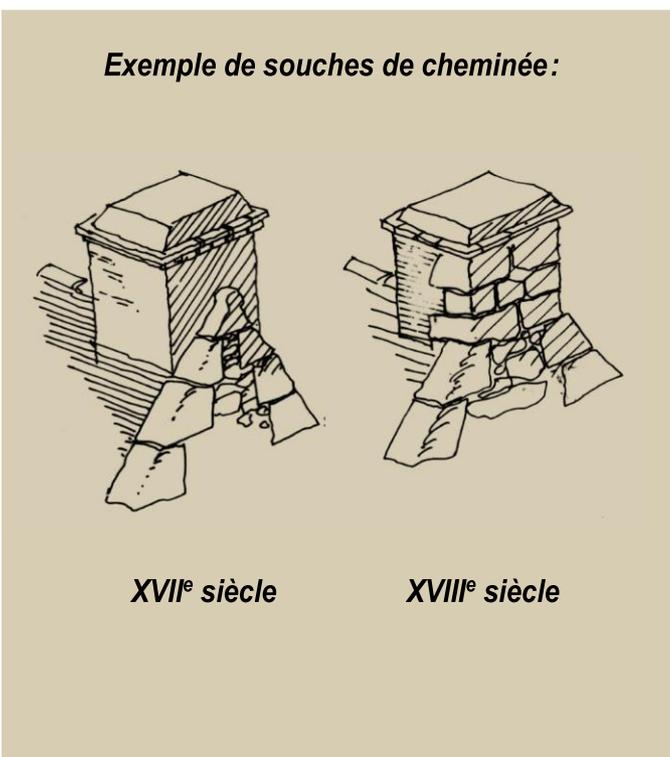
La restitution des souches de cheminée sur un bâti ancien doit tenir compte de l'époque de construction de celui-ci.

> Jusqu'au XVIII^e siècle, les souches de cheminée sur les maisons anciennes sont de section carrée. Elles sont en pierre avec des chaînages appareillés.

> Avec l'apparition des boisseaux en terre cuite au XIX^e siècle, elles deviennent rectangulaires.

> Sur les immeubles urbains, le couronnement en pierre est surmonté de mitres en terre cuite scellées à la chaux.

> L'utilisation de la brique, en appareillage de maçonnerie, apparaît au milieu du XIX^e siècle; l'architecture en tirera un effet stylistique qui ne doit pas être supprimé.





Lucarne passante - Maison du Canon (1599)



Lucarne au dessus de la corniche - 1765

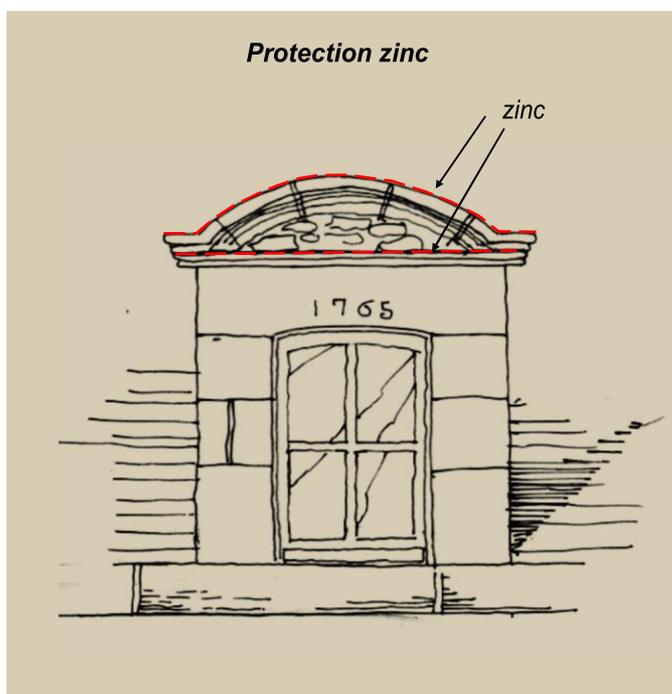
9 LES LUCARNES

Ces fenêtres de toit adoptent des formes variées selon la datation, le style de maison et aussi de l'usage qui est fait du comble (simple grenier ou chambre). La Roche-Bernard présente un large panel de lucarnes.

Les lucarnes peuvent être soit au-dessus de la corniche, soit en pénétration dans les maçonneries dites « passantes ». L'architecture traditionnelle se caractérise par ces dernières situées dans le plan de la façade. Aux XVI^e et XVII^e siècles, les lucarnes sont souvent en calcaire ce qui facilite la réalisation de décors très ouvragés. A partir du XVIII^e, les lucarnes sont davantage en pierre de taille ou en moellons enduits. Les formes tendent à se simplifier.

> **Les parties sommitales et autres profils saillants des lucarnes doivent impérativement être protégées, surtout si elles sont entuffeau.**

> **Le Zinc est à privilégier car il s'agit d'un matériau souple capable de suivre les profils parfois courbes des lucarnes.**





Les châssis de toit doivent s'intégrer dans le plan de la toiture et respecter le rythme des baies des façades



10

LES CHÂSSIS DE TOIT

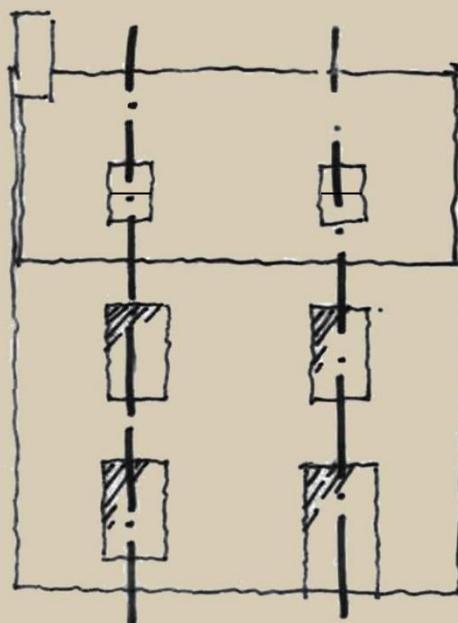
L'aménagement des combles est devenu depuis longtemps très courant. Il ne nécessite pas de modification de toiture mais impose de nouveaux percements pour l'éclairage et la ventilation

Les châssis de toit seront interdits sur les versants sur rue des immeubles remarquables et intéressants. Ils seront tolérés, en nombre limité sur les autres versants de ces immeubles sous réserve d'être peu ou pas visibles et du respect de la composition et du vocabulaire architectural de l'immeuble et de sa typologie.

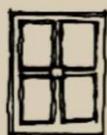
Ils doivent être de forme rectangulaire prononcé et de dimensions inférieures aux fenêtres de la façade.

Privilégier les modèles patrimoine avec meneau central et une pose encastrée. Aucune saillie n'est autorisée (coffre volet roulant).

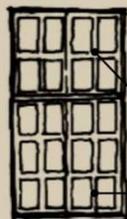
positionnement des châssis de toit en rapport avec la composition de la façade



Evolution des baies

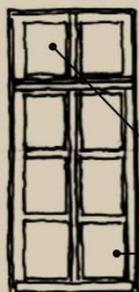


XVII^e siècle
Les surfaces de vitrage sont petites.
Les châssis fixes font office de structure.



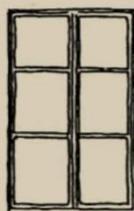
XVII^e - début XVIII^e siècle
Si les surfaces de vitrage augmentent, la dimension des vitrages reste inchangée et les petits bois renforcent le châssis.

Imposte fixe
Châssis ouvrant



XVIII^e siècle
La surface de vitrage augmente, elle permet d'agrandir la dimension des baies.
Les sections des parties en bois restent assez importantes.

Imposte fixe
Châssis ouvrant



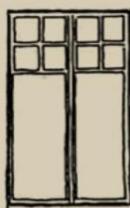
XIX^e siècle
Les surfaces de vitrage augmentent.
La dimension des baies diminue.
La section des petits bois diminue.



1^{ère} moitié XIX^e siècle
Les surfaces de vitrage augmentent.
La dimension des baies diminue.
La section des petits bois diminue.



Une certaine fantaisie apparaît dans l'organisation des traverses



11 LES FENÊTRES

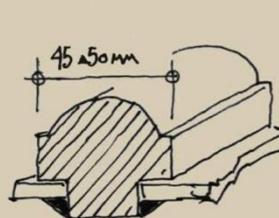
Au cours du temps, les menuiseries ont évolué avec la forme des baies.

Les proportions, le découpage des petits bois, la coloration ainsi que les volets de contrevents forment un ensemble cohérent et participent de la composition générale de la façade.

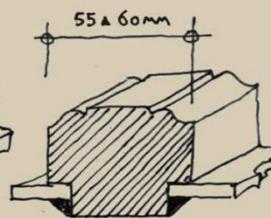
La finesse des profils, le détail des moulures ajoutent au caractère patrimonial des menuiseries.

Les fenêtres intègrent des éléments de quincaillerie liés à leur époque de fabrication, dont le style participe de façon déterminante à leur qualité. : ferrures, espagnolettes, crémones, targettes, paumelles...

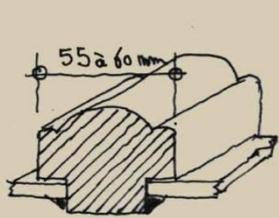
Evolution du profil des petits bois



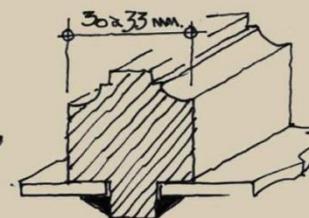
XVII^e siècle



XVIII^e siècle



fin XVIII^e siècle



XIX^e siècle



Exemple XVIII^e siècle - rue du Passage



Exemple XIX^e siècle - place Duguesclin

Les menuiseries bois

> Il est nécessaire que le dessin des menuiseries épouse la forme des baies.

> Le dessin doit respecter les profils d'origine : il est nécessaire de restituer le dessin des petits bois, traverses et/ou impostes à l'identique. Toute modification visant à simplifier le dessin remet en cause la cohérence de la composition architecturale de la façade.

> Le dormant ne doit pas dépasser de la maçonnerie (1,5 à 2 cm).

> Les jets d'eau et appuis doivent reprendre la forme ronde d'origine (à doucine)

Les petits bois

> Dans le cas d'un double vitrage, les petits bois doivent être en applique sur les deux faces, avec un intercalaire noir dans le vitrage reprenant le dessin des petits bois.

> La face intérieure des petits bois doit être moulurée tandis que la face extérieure doit rester simple.

Les autres matériaux

> La menuiserie PVC est à proscrire. Elle est incompatible avec le bâti ancien : le matériau est trop rigide, les profils trop épais dénaturent les façades et la couleur généralement blanc brillant ne s'intègre pas dans l'environnement du centre ancien de la Roche Bernard.

> La menuiserie aluminium est déconseillée. Son esthétique correspond pas au vocabulaire d'un centre ancien. Pour les constructions récentes, elles peuvent être acceptées avec des profils identiques ou proche des ouvertures en bois.



Exemple XVIII^e siècle – rue du Passage



Exemple XIX^e siècle - place Duguesclin

12 LES VOLETS

Traditionnellement construits en bois, les volets sont conçus pour être rabattus contre la façade ; à l'exception de ceux en métal repliables en tableau, en usage dès l'entre-deux guerres.

Les volets sont complémentaires des fenêtres. Ils sont parfaitement ajustés à la forme des baies et bien souvent leur composition s'accorde avec les traverses ou les petits bois des fenêtres. Comme elles, ils constituent un véritable élément de composition de la façade.

Leurs dimensions, la technique de fabrication employée, leur aspect sont liés à l'architecture, à l'époque et à la région de construction du bâti.

Les volets peuvent être pleins, parfois ajourés de motifs géométriques ou de fantaisies. Le persiennage des volets est partiel voire inexistant au rez-de-chaussée mais il peut être plus important aux étages.

> Seul l'acier et le bois peuvent être retenus, le PVC est à proscrire.

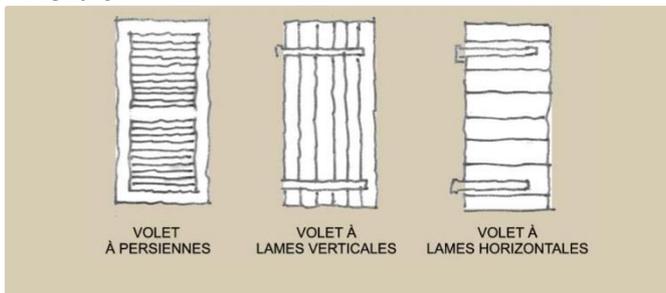
En aucun cas les volets ne doivent être supprimés, leur suppression entrainerait un appauvrissement architectural.

> Il faut privilégier la conservation et la restauration des volets anciens. Si cela est possible, veiller au réemploi des éléments de quincaillerie d'origine. Ces éléments participent largement à la qualité et au caractère patrimonial.

> Si un remplacement à neuf s'impose, les volets doivent être restitués à l'existant.

> Les volets à barre et écharpe (en Z) sont à éviter ; ils ne correspondent pas au style local et banalisent le caractère du centre ancien.

> Il convient de proscrire les volets roulants pour le bâti ancien, sauf si le coffre est non visible.





XVIIe siècle : Porte à lame bois verticale de largeur aléatoire



XVIIIe siècle - Porte avec imposte vitrée



XVIIIe siècle - Porte avec imposte vitrée



Fin XIXe - début XXe siècle - Porte avec ferronneries décoratives



Fin XIXe - début XXe siècle - Porte avec ferronneries décoratives



XXe siècle - Porte Art Déco

13 LES PORTES

La composition et les décors des portes anciennes témoignent de l'évolution de l'architecture.

Traditionnellement en bois, la porte d'entrée est généralement l'élément de plus ouvragé de la façade. La mise en valeur de l'entrée est souvent complétée par un encadrement, une pierre de seuil, un emmarchement.

> Des portes anciennes subsistent dans le centre ancien. Leur restauration ou leur remplacement doivent s'inscrire dans l'époque de construction.

> Les quincailleries doivent être noir mat. Si cela est possible, veiller au réemploi des éléments de quincaillerie d'origine. Ces éléments participent largement à la qualité et au caractère de la porte.

> Les équipements techniques comme les boîtes aux lettres doivent y être intégrées afin d'éviter d'être accrochées en façade.



14 LES FERRONNERIES

Dans le bâti ancien, les ferronneries constituent à la fois un dispositif de protection et un élément décoratif qui accompagne la composition de la façade. Les ferronneries des balcons, des portes et fenêtres reflètent également les goûts propres à l'époque de construction du bâti. L'art de la ferronnerie offre un registre très riche, du fer forgé à la fonte moulée, des motifs végétaux à des formes plus géométriques...

Aux XIX^e et XX^e siècle, l'ensemble des ferronneries, garde-corps, balcons ainsi que celles ornant les portes d'entrée est en fonte.

> **Le remplacement d'un élément de ferronnerie doit être restituer le dessin d'origine.**

> **Ils doivent être peints. On privilégiera les couleurs foncées voire très foncées.**

> **Les garde-corps peuvent être en acier, en fonte ou en bois. L'aluminium est à proscrire.**



Mur de clôture en moellons



Mur de clôture avec chaperon granit et ferronnerie



Maçonnerie enduite, à pierres vue - rue du Dr Cornudet



Maçonnerie opus incertum, encadrements réguliers

15 LES CLÔTURES

Les clôtures sont des éléments d'architecture déterminants dans la perception du paysage urbain et l'ambiance des rues de la Roche-Bernard. Elles matérialisent la limite entre deux espaces, privés ou publics et en régule la porosité.

Les murs en pierre

Les murs en moellons apparents ou enduits sont visibles sur la commune.

> **Leur conservation et restauration est essentielle dans le paysage urbain de la Roche Bernard. Seuls les murets maçonnés surmontés de grilles en acier ou bois sont acceptés.**

Les murets surmontés de ferronnerie

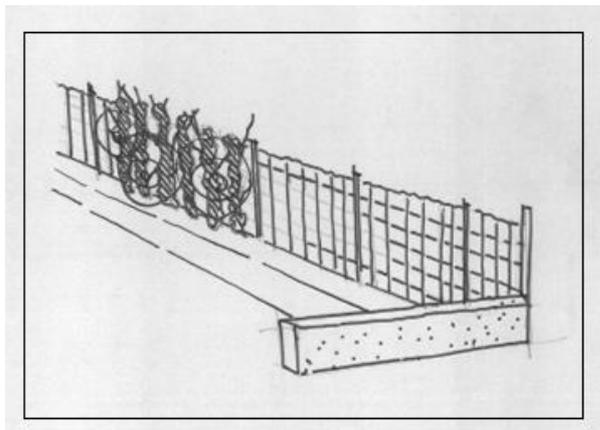
Ce modèle de clôture est très fréquent. Selon l'époque, le quartier et le style de la maison, il présente des variations dans l'aspect de la grille en ferronnerie.

> **Le dessin des clôtures en ferronneries est souvent en lien avec le dessin des balcons. Il est donc nécessaire de le restituer à l'identique afin de conserver la cohérence de l'ensemble.**

> **La transparence de ce type de clôture ne doit pas être obturée par des occultations, à l'exception de végétaux.**

Les clôtures séparatives

> Selon les secteurs, les clôtures éventuelles doivent être constituées de grillage simple sur poteaux métalliques ou en bois dont la hauteur maximale ne devra pas excéder 1.50 m doublée de haies végétales, sauf nécessité impérative liée au caractère des lieux.

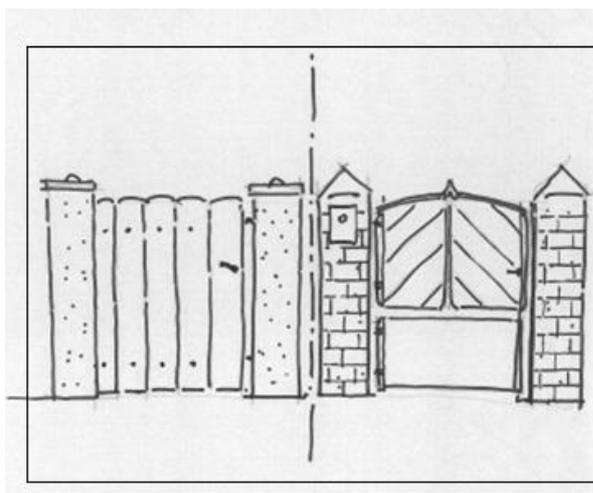


Les Portails et portillons

> Les portails et portillons existants seront à conserver, à restaurer si besoin ou à reconstituer dans leur intégralité.

> En ce qui concerne les matériaux et dessins des parties à claire-voie et des ouvrants, on utilisera uniquement le fer forgé ou le bois.

> Les nouvelles clôtures devront, selon leur contexte architectural, puiser leur source dans le catalogue traditionnel des clôtures existantes de la Roche Bernard, en apportant un soin particulier à leur réalisation et au dessin de leurs finitions, car elles participeront fortement à l'identité de l'espace urbain.



Compteurs et réseaux en façades

>Les coffrets de branchement ou de comptage (EDF, GDF, TELECOM, câble TV, etc....) ne sont admis en façade du bâtiment ou de la clôture que s'ils ne coupent pas un élément d'architecture (bandeau, couronnement, soubassement...). On cherchera plutôt les parties de soubassement en maçonnerie de remplissage plutôt que les parties en pierre de taille. Ces coffrets seront encastrés dans la façade ou la clôture, et fermés d'un volet en bois ou métal peint, posés au nu extérieur de la façade, ou encore constitués d'un cadre métallique recevant le revêtement de la façade, enduit peint, vêtue, pierre.

Les boîtes aux lettres, digicodes et interphones.

>Les boîtes aux lettres, les boîtiers de digicodes et d'interphones seront encastrés entièrement, dans le tableau de l'encadrement de la porte ou dans la porte elle-même.

>Pour les clôtures, elles seront encastrées dans une partie pleine. Ces éléments seront posés de façon à ne pas altérer les éléments de décors éventuels de la façade ou de la clôture.

Murs et arbres remarquables

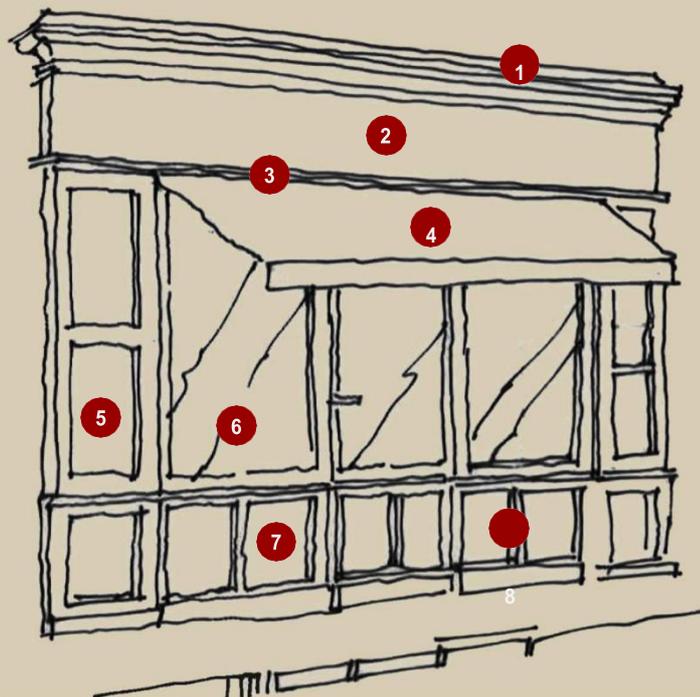
>Au titre de l'Avap, certains certains murs de clôtures, de muret de pierre ou de soutènement sont remarquables. Les maçonneries de ces murs, et leur intérêt patrimonial justifie leur conservation et leur entretien.

>Ils doivent être reconstruit comme à l'existant. Leur entretien est primordial pour leur pérennisation

>Certains arbres et alignement d'arbres sont remarquables, leurs conservations sont obligatoires.

1. La corniche

Elle couronne la devanture en la protégeant de la pluie. Il convient de prévoir un couvrentine zinc afin d'assurer sa pérennité. Selon le modèle, la sous-face peut permettre l'intégration d'un système d'éclairage.



2. Le bandeau horizontal

Il coiffe la devanture en répondant au rythme des percements existants aux étages et s'achève par la corniche. C'est l'emplacement traditionnel de l'enseigne commerciale.

3. Le cordon horizontal

Ce 1^{er} mouluration comparable à celle de l'allège sépare les panneaux latéraux du bandeau horizontal.

4. Le store en tissu

Le bandeau horizontal doit être conçu afin de pouvoir abriter discrètement le mécanisme du store, sous le bandeau et non en applique (pas de caisson extérieur). Les tissus uni (sans rayures) sont à privilégier.

5. Les panneaux latéraux

Ces panneaux verticaux sont souvent en bois et décorés. Ils rythment et délimitent la devanture commerciale.

6. La vitrine

Positionnée légèrement en retrait par rapport à l'ensemble bois. Elle se compose de châssis vitrés et peut être divisée selon la trame des percements existants aux étages.

7. L'allège

Réalisée en bois, elle supporte généralement la vitrine. Elle présente des moulurations. Elle peut permettre d'intégrer des éléments techniques (chauffage ou climatiseurs).

8. Le socle

Il isole la devanture de l'humidité du trottoir. Il est généralement en pierre.

17 LES DEVANTURES EN APPLIQUE

Les devantures commerciales par leur diversité de formes et de couleurs, sont des composantes essentielles de l'espace urbain. A l'échelle du bâti, la devanture fait partie intégrante de la façade.

Datant du XVIII^e siècle, la devanture en applique est constituée d'un coffrage menuisé en saillie par rapport au nu de la façade. Elle est composée d'un bandeau supérieur recevant l'enseigne et de panneaux latéraux.

Les devantures en applique constituent un habillage du rez-de-chaussée. Cet ensemble menuisé intègre des éléments techniques tels que les stores et les systèmes de fermeture.

> Afin de réaliser une devanture cohérente, il est nécessaire de considérer l'immeuble dans son ensemble et de l'identifier (style, composition, teinte, époque, matériaux...).

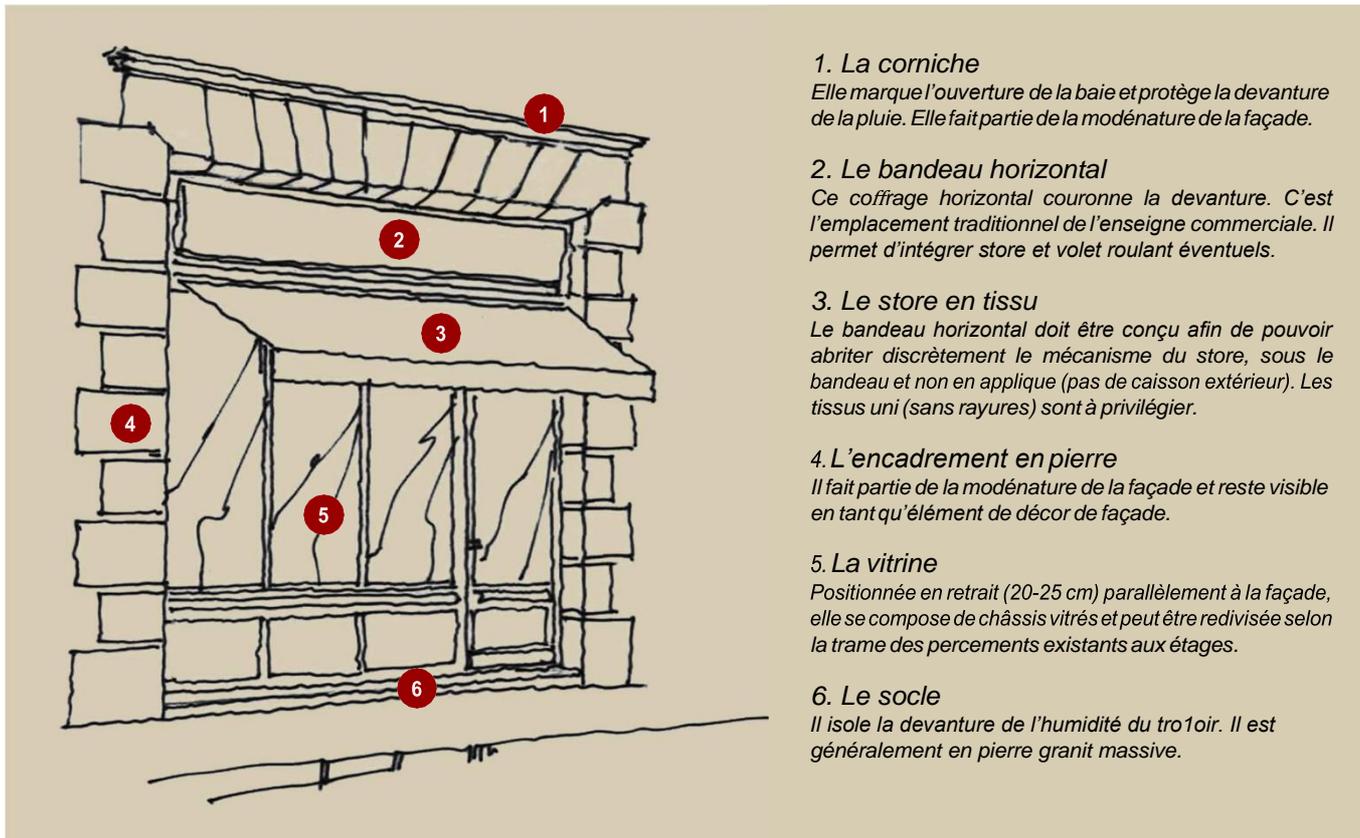
> La mise en œuvre d'une devanture ne doit pas altérer les éléments de structure du rez-de-chaussée et doit s'appuyer sur la trame générale existante. Elle doit s'intégrer à l'harmonie générale de la façade en respectant notamment les accès à l'immeuble (portes et porches).

> Dans le cas d'un bâtiment comprenant une porte d'accès aux étages, elle doit être différenciée du commerce.

> Si le commerce occupe plusieurs immeubles contigus, chaque devanture commerciale sera traitée en corrélation avec les qualités architecturales de chacun des immeubles.

> L'ensemble menuisé ne doit pas être trop en saillie : 20 cm maximum.





1. La corniche

Elle marque l'ouverture de la baie et protège la devanture de la pluie. Elle fait partie de la modénature de la façade.

2. Le bandeau horizontal

Ce coffrage horizontal couronne la devanture. C'est l'emplacement traditionnel de l'enseigne commerciale. Il permet d'intégrer store et volet roulant éventuels.

3. Le store en tissu

Le bandeau horizontal doit être conçu afin de pouvoir abriter discrètement le mécanisme du store, sous le bandeau et non en applique (pas de caisson extérieur). Les tissus uni (sans rayures) sont à privilégier.

4. L'encadrement en pierre

Il fait partie de la modénature de la façade et reste visible en tant qu'élément de décor de façade.

5. La vitrine

Positionnée en retrait (20-25 cm) parallèlement à la façade, elle se compose de châssis vitrés et peut être redivisée selon la trame des percements existants aux étages.

6. Le socle

Il isole la devanture de l'humidité du trottoir. Il est généralement en pierre granit massive.

18 LES DEVANTURES EN FEUILLURE

Les devantures commerciales par leur diversité de formes et de couleurs, sont des composantes essentielles de l'espace urbain. A l'échelle du bâti, la devanture fait partie intégrante de la façade.

La devanture en feuillure est caractérisée par un positionnement dans l'épaisseur des murs de la façade, comme un châssis de fenêtre.

La partition de la vitrine répond en général à la composition déjà existante des percements des étages, même si leur taille est différente.

Lorsque la façade présente des éléments de modénature qui doivent être préservés, ce type de devanture est à privilégier.

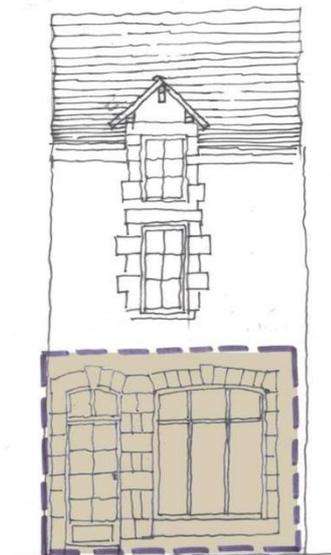
> Afin de réaliser une devanture cohérente, il est nécessaire de considérer l'immeuble dans son ensemble et de l'identifier (style, composition, teinte, époque, matériaux...).

> La mise en œuvre d'une devanture ne doit pas altérer les éléments de structure du rez-de-chaussée et doit s'appuyer sur la trame générale existante. Elle doit s'intégrer à l'harmonie générale de la façade en respectant notamment les accès à l'immeuble (portes et porches).

> Dans le cas d'un bâtiment comprenant une porte d'accès aux étages, elle doit être différenciée du commerce.

> Si le commerce occupe plusieurs immeubles contigus, chaque devanture commerciale sera traitée en corrélation avec les qualités architecturales de chacun des immeubles.

> La vitrine en feuillure doit s'inscrire dans la forme de la baie et en léger retrait : 20 à 25 cm par rapport au nu extérieur de la façade.





19 LES ELEMENTS ANNEXES A LA DEVANTURE

Les enseignes, lettrages et éclairages

Ces éléments font partie intégrante du décor des devantures commerciales et participent donc à la qualité de l'espace public.

Le soin à apporter est essentiel afin de ne pas dénaturer l'architecture. Leur bonne intégration, tant au niveau de la devanture que de la rue commerçante, de la façade ou de la perspective urbaine, nécessite une réflexion sur la forme, les matériaux utilisés et leur couleur, le graphisme, la taille, et le positionnement en façade.

Les enseignes en drapeau sont posées perpendiculairement à la façade, elles sont soit suspendues soit maintenues sur le côté.

> Pour ce type d'enseigne, le fer forgé ou le bois sont préconisés car ils correspondent au vocabulaire d'un centre ancien.

Les enseignes en applique sont apposées à plat ou parallèlement sur les murs, elles sont généralement les enseignes principales du commerce.

> Pour ces enseignes, privilégiez les lettres peintes sur le bandeau horizontal. Une enseigne peinte donne un caractère d'authenticité adapté aux centres anciens.

> **Aucun élément informatif, propre à un commerce, ne devra accrocher le regard d'une manière intempestive, ni entraîner une surenchère visuelle, finalement inutile et préjudiciable à la qualité urbaine de l'environnement. Il est interdit d'insérer des messages publicitaires sur les enseignes.**

> **Il est conseillé d'éclairer les enseignes par des projecteurs intérieurs intégrés aux suspentes. Les points lumineux disposés à l'intérieur de la vitrine permettent une meilleure ambiance urbaine grâce à la suppression des accessoires en façade.**

> **Les spots-pelles seront en saillie maximum de 30 cm, de faible volume et de la couleur de la devanture. Les néons et les caissons lumineux sont interdits.**



20

CHARTRE SPECIFIQUE AUX COMMERCEs, BARS ET RESTAURANTS

Les parois, coupe vent pour terrasses

Deux modèles de mobilier spécifiques sont autorisés.

Les parois doivent être vitrées toute hauteur, les vitres claires transparentes, le châssis porteur le plus discret possible. Il est privilégié la pose de support facilement démontable en cas de travaux de voirie.

La demande administrative sera assortie de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France

Deux cas peuvent être admis, parois fixes et parois réglables :

PAROIS FIXE ou PAROIS REGLABLE en hauteur

- Les pare-vents sont des cadres métalliques, équipés d'un verre sécurit ou anti-effraction, sans inscription autorisée.
- Ils sont réglables en hauteur : la hauteur maximum autorisée est de 1.90 m
- Les piétements au sol fixes doivent être démontables.
- Modules en profils robustes en aluminium ou acier.
- Angles : laisser les angles avec fixations légères, pas de quart de rond.
- Couleurs autorisés : gris clair, RAL 7036



Exemple de coupe-vents autorisés

Matériaux au sol pour terrasse

Seul le bois massif est autorisé pour couvrir une terrasse.



Protection solaire

Pour les terrasses des restaurants et des bars :

Seuls les parasols sont autorisés

- Parasols en toile et de couleur clair, l'emploi de toiles plastiques est interdit.
- Parasols démontables

Pour tous les commerces :

Les stores bannes sont autorisés, ils doivent être apposés dans l'embrasure des baies de la devanture.

La couleur comme la forme du store doit être en harmonie avec la devanture et les constructions environnantes. Les auvents, stores en corbeille ou de toute autre forme non plates ainsi que les volets roulants sont interdits.

Les stores sont en toile. Ils sont relevables. Ils sont au rez-de chaussée et interdits sur les étages de l'immeuble.

Sous réserve d'applications des règlements particuliers (règlement de voirie,ect.), les stores doivent s'inscrire rigoureusement dans le cadre architectural qu'ils accompagnent et notamment :

- Les inscriptions commerciales doivent s'intégrer dans la composition des stores et uniquement sur les lambrequins.

Rideaux de fer

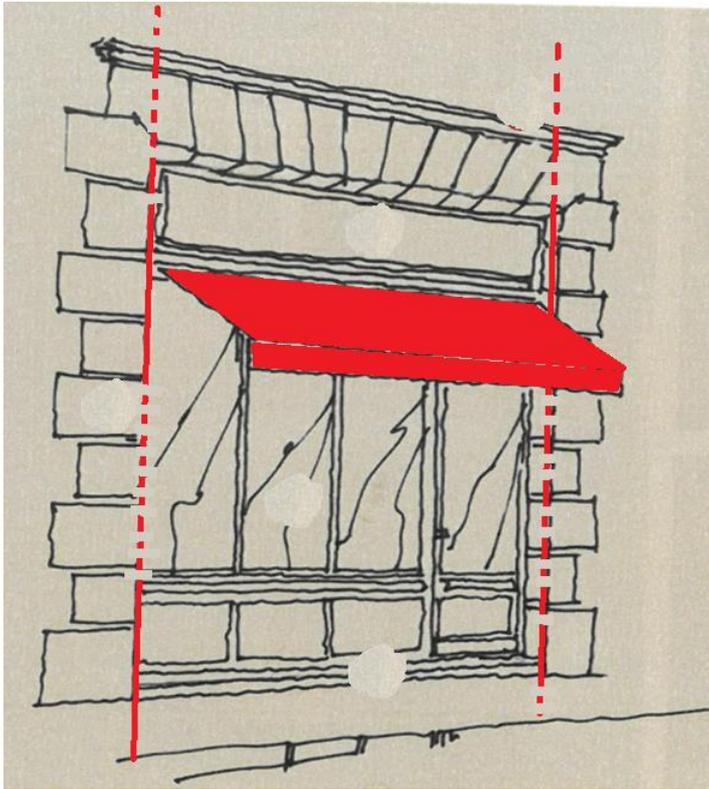
- Les rideaux de fer des devantures doivent être intégrés à la composition des façades et doivent être totalement escamotés à l'intérieur du bâti.
- Les grilles « ajourées », de teinte noires sont à privilégier.



Store intégré dans la devanture bois



Parasol terrasse



- Les jouées latérales sont démontables et en harmonis avec le store commercial.
- Sur un même immeuble, le nombre de stores doit correspondre à celui des vitrines sans couvrir la porte d'entrée afin d'accompagner la trame de l'immeuble.
- Ils sont au dessus des baies et en dessous du niveau du plancher du 1^{er} étage.
- Tous les encastremements sont interdits dans les linteaux de pierre de taille, piédroits, poteaux et allèges appareillés.



Les stores doivent s'harmoniser avec la façade

La couleur participe à l'ambiance générale de la ville. Le choix de la couleur d'une façade d'une menuiserie n'est pas uniquement l'expression d'un goût individuel mais la prise en compte et le respect de la logique chromatique de l'histoire de la ville.

Si les murs et les toits confèrent à l'architecture ses colorations dominantes, les éléments de détail influencent la perception du bâti et participent à sa composition. Portes, volets, décors et modénatures, soubassements ou encore charpentes apparentes soulignent l'architecture aussi par leurs coloris.

La façade :

- Traditionnellement les enduits étaient réalisés à base de chaux et de sable, ce dernier lui donnant sa coloration. Très souvent, cet enduit était recouvert d'un badigeon de chaux blanche, protégeant les pierres affleurantes.

La façade appartient à une famille colorée dont les tonalités dominantes sont le blanc, le blanc cassé et les ocres clairs.

- Au XIX^e siècle, les enduits à la chaux naturelle utilisaient des sables avec une granulométrie plus fine. Les pierres de chaînages d'angle, les corniches, les entourages de baies étaient mises en valeur.

Les tonalités dominantes sont le blanc, le blanc cassé, les ocres clairs et les ocres orangés.

- Au XX^e siècle, les mouvements modernes ont utilisé du ciment pour réaliser des enduits décoratifs à effet de matière.

Ces enduits sont souvent déclinés dans des couleurs sombres (tons gris). Les enduits lisses sont peints en blanc.

- Le mouvement Art Déco apportera des teintes pastels sur les enduits. Les tonalités dominantes sont le jaune clair, l'ocre orangé.

La couleur des menuiseries dépend de la période de construction du bâti. Le choix de la couleur peut faire appel à différents accords ou contrastes sans jamais être vifs.

Les menuiseries et ferronneries :

Les couleurs dominantes étaient :

- Avant le 18^e : rouge sombre, ocre rouge

- Au 18^e : gris vert, gris bleu

- Au 19^e : gris vert, vert foncé, gris bleu, gris sombre

- Au 20^e / balnéaire : rouge, vert, bleu, jaune

- Le mouvement moderne : blanc, gris clair

LES ACCORDS FACADE - MENUISERIES - FERRONNERIE

Accord entre menuiseries et ferronneries :

Les ferronneries sont généralement sombres. Lorsqu'elles ne sont pas noires, leur ton soutenu s'inscrit dans la cohérence de la couleur dominante des volets.



La ferronnerie ouvragée du balcon est mis en valeur par sa couleur noire. Les menuiseries ton rouge sont dans l'harmonie colorée



Les grilles anciennes sont toujours de couleur sombre (noir)

Accord entre menuiseries et clôtures :

Les clôtures en bois doivent reprendre la cohérence de la couleur dominante des volets de l'habitation. Elles doivent être de la même couleur que les portes et volets.

Pour les clôtures en ferronneries (portail et grilles), les tonalités à privilégier sont les couleurs sombres, en accord avec la couleur dominante des ferronneries de l'habitation.



Villa d'inspiration basque où la couleur bleu est traitée sur l'ensemble des éléments bois (volets, charpente, clôture)



Habitation où le rouge des ferronneries est repris sur la clôture



MAISON 16^e et 17^e siècle

- Enduit clair (ton sable)



- Menuiseries



RAL 3016



RAL 3011



RAL 8012



MAISONS TRADITIONNELLES 16^e / 18^e et 19^e siècle



- *Enduit à pierre vue avec finitions badigeon de chaux blanc*

- Menuiseries



RAL 3016



RAL 3011



RAL 8012

- Ferronneries noires

- Enduits



- Badigeon à la chaux

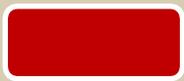




HOTELS PARTICULIERS 16^e et 17^e siècle

- *Enduit à la chaux ton clair,
Légèrement ocré*

- Menuiseries



RAL 3016



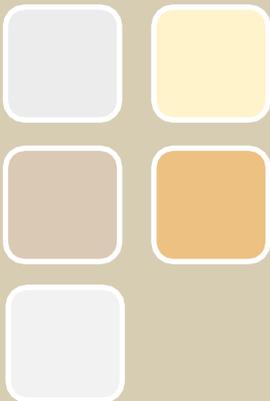
RAL 3011



RAL 8012

- Ferronneries noires

- Enduits



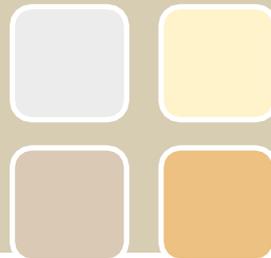
MAISONS TRADITIONNELLES A ETAGE

17^e et 18^e siècle



- *Enduit à la chaux légèrement ocré*

- *Enduit à pierre vue : joints légèrement ocrés*



• Menuiseries

	RAL 3016
	RAL 3011
	RAL 8012
	RAL 1019
	RAL 1011
	RAL 5023
	RAL 5007
	RAL 5014
	RAL 5024
	RAL 6011
	RAL 7002
	RAL 6019



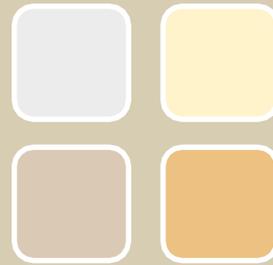
MAISONS DE MARCHANDS

16^e et 19^e siècle



Façade à pierre vue

Enduit à la chaux, ton clair légèrement ocré



• Menuiseries



MAISONS DE MARCHANDS 16^e et 19^e siècle



Simulation maison de marchands



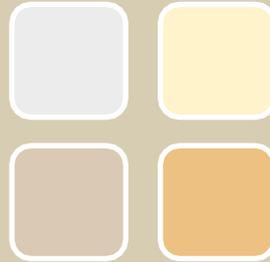
Etat actuel

MAISONS / IMMEUBLES CLASSIQUES

18^e et 19^e siècle



Enduit ton clair



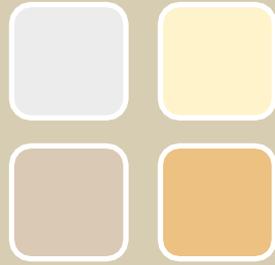
• Menuiseries

-  RAL 8012
-  RAL 1019
-  RAL 1011
-  RAL 5023
-  RAL 5007
-  RAL 5014
-  RAL 5024
-  RAL 6011
-  RAL 7002
-  RAL 6019



IMMEUBLES DE RAPPORT 18^e et 19^e siècle

Enduit ton clair



• Menuiseries

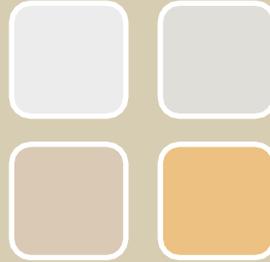
-  RAL 8012
-  RAL 1019
-  RAL 1011
-  RAL 5023
-  RAL 5007
-  RAL 5014
-  RAL 5024
-  RAL 6011
-  RAL 7002
-  RAL 6019



MAISONS BOURGEOISES fin 19^e - début 20^e siècle



Enduit ton clair



• *Menuiseries tons pastels*



INFLUENCE BALNEAIRE / IMMEUBLES MODERNES



Enduit ton clair



• *Menuiseries*



RAL 3016



RAL 3011



RAL 8012



RAL 1019



RAL 1011



RAL 5023



RAL 5007



RAL 5014



RAL 5024



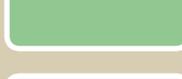
RAL 1006



RAL 6011



RAL 7002



RAL 6019



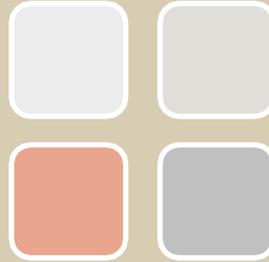
RAL 9003 - RAL 9010



MAISONS / IMMEUBLES 1920-1950



- *Enduit texturés colorés*



- *Enduit lisse ton blanc*



- *Menuiseries*



LE NUANCIER (RÉFÉRENCES RAL)
EXTÉRIEURES

MENUISERIES

Avant le 19e siècle

Période 20e siècle

Les rouges surtout avant le 18e



Les verts 18e



Les bleus 18e et 19e



Les beiges-bruns

Les jaunes



Les gris et les blancs période moderne

